

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 Mai 2025 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20250527-DM23-2025-05-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2025

Date de la convocation : 20/05/2025

Date d'affichage : 20/05/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
22	17	21

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 20/05/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M. VOLLE Jean Marc - Mme VERPY Evelyne - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme DURON Josette - M YENIL Etienne - Mme PERRIN Cécile - M LAMURE Christophe - Mme FERRE Odile - Mme CHABANNE Christelle - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme COLOMB Florence donne pouvoir à M CELEN Devris - Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M NAULIN Jean Yves

Excusée : Mme DURON Sabrina -

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Le SIEL : Evolution du système de télégestion de Cabourg vers le contrôle d'accès

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager extension contrôle accès salle Paul Cabourg

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de BALBIGNY adhère, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de contrôle d'accès ainsi que la maintenance.

Financement :

Le coût prévisionnel de l'installation du système de télégestion est de 3 039 € HT.

La souscription à cette option et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de 247 € pour l'extension contrôle accès salle Paul Cabourg (220 € de base + 1 € par point de pilotage (ici 27 points)) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ». Cette contribution est revalorisable selon le tableau annuel des contributions SIEL-TE et sera inscrite au compte 6554.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la souscription à l'option « Télégestion » de la compétence optionnelle « SAGE », et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante,

- approuve la contribution de la commune, étant entendu que la contribution définitive sera calculée au montant réellement exécuté et des subventions obtenues pour cette opération.
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 27/05/2025

Secrétaire de séance
Marc PONCET



Monsieur Gilles DUPIN
Maire

